

Maison Culturelle d'Espéranto de Grésillon
Compte-rendu de Conseil d'Administration
par vidéoconférence le 02/12/2025 entre 18h et 19h30

Présents : Alain Descarpentries, Francis Bosch représenté par François Lo Jacomo, François Lo Jacomo, Pierre Dieumegard, Pierre Soubourou, Bert Schumann représenté par François Lo Jacomo, Ansofi Markov pour SAT-Amikaro Jannick Huet pour Interkant, Thierry Spanjaard pour INOE, soit 9 voix d'administrateurs sur 10.

Personne-ressources : Xavier Godivier, Isabelle Nicolas

Invités : Elian Berger

Séance : Président, secrétaire : Pierre Soubourou

- **Nouvelles**
 - Un nouvel architecte a été contacté par Jannick, il interviendra le 5 décembre, pour reprendre le dossier de la rénovation du château (projet Estonteco)
 - Jannick a invité la petite fille de L. Zamenhof pour participer à Printemps - confirmation en attente
 - François Lo-Jacomo a inscrit Grésillon au Virtuala Kongreso du 06/12/2025 22-22h30 sous le titre « Gravaj planoj por Greziljono »
- **Approbation du CR du 17 novembre 2025 - pas de remarque, le CR est approuvé**
- **Discussion puis vote pour décider si on fera construire un escalier au 2e étage, en menant l'escalier monumental dans la chambre 32 actuelle. Cet escalier lèvera l'interdiction d'utiliser les chambres de la zone interdite. Il faut d'abord faire une déclaration des travaux et avoir l'accord des pompiers. Le choix de l'entreprise et du prix se fera plus tard par le CA ou l'AG**
 - Frédéric LAURIOL a une contre-proposition pour faire un escalier des chambres 5-6 vers 26-27. Serait moins cher, mais une étude est nécessaire
 - Discussion sur le principe
 - Une analyse de retour sur investissement par Bert a été transmise le 24/10/2025
 - Intérêt pour les stagiaires (confort)
 - Ne fait de sens que dans le cadre d'un retour sur investissement (donc à inclure dans un plan plus global de rénovation qui permettront de recouvrir la dépense)
 - Vote "Si un escalier doit être créé vers le second étage, le CA souhaite qu'il débouche dans l'actuelle chambre 32"
 - POUR présents et représentés
 - CONTRE 0
 - ABSTENTION 0
- **Projet Bassin**
 - Bravo! Aux équipes de bénévoles pour leur enthousiasme, leurs idées et leur investissement
 - Des analyses sur place ont pu être réalisées et certains travaux préliminaires (réparations)
 - Le projet est modifié comme suit: implantation de la zone de filtration



Zone filtration et phytoépuration

- Option 3a ii - achat de graviers, plantes - budget 1000 euros

- Point réglementaire sur les exigences de la Police de l'Eau - de nombreux paramètres sont suivis et il est impératif de contacter les services pour s'assurer de la conformité réglementaire (et discuter du détournement de l'affluent)
 - Jannick a informé Geoportail sur l'erreur dans le plan
 - L'IGN (directement) et le Cadastre seraient à informer
- Autre point réglementaire important : une réserve d'eau important doit être présente à tout moment (fonction de réservoir d'incendie) - si une vidange même partielle doit être réalisée, cela doit être vu en amont avec les pompiers - les travaux actuels vont dans le sens du respect des exigences afférentes (retrait des boues, contrôles)
- Préservation de la nature (dans les différents plans d'eau), avec le risque de siphon à anticiper
- Réglementation ou aménagements souhaitables par rapport au fait de rendre le bassin baignable - le statut actuel est celui d'un réservoir incendie
 - Les contrats avec les locataires contiennent une mention d'interdiction d'usage des plans d'eau aux fins de baignade
 - L'affichage "Baignade Interdite" serait à refaire
 - La perspective d'aménager le bassin sera à étudier ultérieurement
- Un premier chantier est prévu pour mars 2026 - une décision est attendue pour permettre aux associations de poursuivre le projet et notamment les recherches de financement
- Financement : coût total envisagé 9150 euros (certaines dépenses ont déjà été engagées)
- Vote "Le CA de la MCE s'exprime en faveur de la poursuite du projet de rénovation du bassin tel que présenté, sous réserve du respect des points réglementaires et techniques soulevés lors du CA du 2 décembre 2025"
 - POUR présents et représentés moins 3
 - CONTRE 1 (cf. courriel de Bert Dec 2, 2025, 5:23 PM)
 - ABSTENTION 2 (Anne-Sophie, Francis)

Points ajournés

- Discussion puis vote pour décider la réfection du sol de chambre 34 qui peut s'effondrer. Prévu par l'audit pour 2025. Un devis est en cours.
- Discussion puis vote pour décider la réfection du toit du bûcher, du hangar et du poulailler comme prévu par l'AG et prêt. Certaines poutres pourrissent. Un devis a été reçu. Une subvention par la ville est possible.
- Discussion puis vote pour décider de prolonger le chauffage à eau chaude au RdC. Un devis pour les travaux en hiver est en attente